

RISK NOTICE

From: Direction des Risques
Date: 13 mars 2009
Markets affected: Systèmes reconnus par LCH.Clearnet SA et MTS Italie

LCH.Clearnet SA publie ci-après l'avis N°2009-040 qui annule et remplace l'avis N°2002-054 du 02 mai 2002. Cet avis met à jour le format d'Avis et la Déclaration, mais ne change pas les conditions actuelles.

**Couverture des Pensions livrées « valeur jour »
("SAME DAY REPO")**

Conformément à la section 5.3.4 des Règles de la Compensation, LCH.Clearnet SA garantit la cession d'une pension livrée « valeur jour », c'est à dire une pension livrée dont la cession doit intervenir le jour même de l'exécution de la Transaction.

Afin de bénéficier de cette garantie, les Transactions doivent avoir été exécutées sur un Système Reconnu par LCH.Clearnet SA avant 13h00 CET et doivent porter exclusivement sur les titres de la dette française dénoués chez Euroclear France. Concernant les «Pensions livrées » envoyées via ETCMS, le « Cut-Off » est appliqué chez LCH.CLEARNET SA. Cela signifie que celles-ci doivent être enregistrées et validées par LCH.CLEARNET SA avant 13h00.

L'extension de la garantie s'applique uniquement aux cessions de pensions livrées « valeur jour ». Les opérations d'achat/vente sont donc exclues de cette garantie.

Les dénouements relatifs aux pensions livrées « valeur jour » ne sont pas inclus dans un processus de compensation (netting), les instructions de règlement-livraison étant envoyées au fil de l'eau à Euroclear France.

Les adhérents compensateurs de LCH.Clearnet SA souhaitant bénéficier de ce nouveau service doivent obligatoirement et préalablement (au moins 24 heures à l'avance) se déclarer auprès de LCH.Clearnet SA en utilisant le document annexé au présent avis.

A la réception de ce document, LCH.Clearnet SA majore de 150 000 euros le dépôt de garantie appelé quotidiennement.

Le montant de cette majoration est réajusté chaque mois sur la base d'une moyenne mensuelle des accroissements quotidiens du dépôt de garantie constatés sur le mois écoulé.

Enfin, LCH.Clearnet SA pourra procéder à un appel de dépôt de garantie complémentaire intra-day auprès d'un adhérent dont les risques liés aux engagements sur les pensions livrées « valeur jour » excéderaient de façon significative la couverture initiale. Dans cette hypothèse, le dépôt de garantie complémentaire est à régler à LCH.Clearnet SA dans l'heure qui suit la notification au membre, par virement TARGET2.

Contact:

Département des Risques : 33 1 70 37 65 45 - Lchclearnetsa_RM@lchclearnet.com : Pour les calculs des marges
Département de la Trésorerie: 33 1 70 37 65 35 : Pour la gestion du collatérale

SAME DAY REPOS – DECLARATION FOR START OF ACTIVITY

Document to be sent to LCH.CLEARNET SA - Risk Department

by fax : 33 1 70 37 65 04

and

by E-mail : Lchclearnetsa_RM@lchclearnet.com

AT LEAST 1 DAY PRIOR TO THE FIRST SDR CLEARING DEMAND

We declare our intent to clear Same Day Repos on bonds accepted by LCH.CLEARNET SA,
from the date(to be fulfilled): / /

We are aware of the margin conditions and requirements relating to the clearing of Same Day Repos
mentioned in Risk notice.

Clearing member:

.....

Code:

.....

Name of « Bonds and Repos » correspondent:

.....

Function:

Signature:

.....

Address:

.....

.....

E-mail:

.....

Telephone:

.....

Fax:

.....